

F.F.K.A.M.A.



Fédération Francophone de

KARATE

Arts Martiaux Associés









INFO

RESPECT
TOLERANCE
HARMONIE
SOLIDARITE
QUALITE
HUMAINE
VALEUR





Depuis plusieurs années, la FFKAMA et d'autres fédérations sportives se sont investies avec l'ADEPS pour développer un projet concret visant d'éthique dans le sport. Cela a abouti sous l'impulsion de Madame la Ministre Valérie Glatigny en charge des Sports à un décret visant à renforcer l'éthique sportive lequel institue un observatoire de l'éthique.

Comme les autres sports, le karaté est porteur de nombreux bienfaits pour la santé et l'épanouissement personnel mais il est aussi porteur d'une série de valeurs positives comme : le respect, tolérance, harmonie, l'effort, le dépassement de soi. Par ailleurs, le racisme, les violences, la maltraitance, la discrimination, ou encore le harcèlement qui sont présents dans l'ensemble de notre société n'épargnent malheureusement pas le secteur sportif.

L'éthique sportive, telle que définie dans le décret, recouvre à la fois le **fair-play**, la **bonne gouvernance**, l'arbitrage, la **déontologie**, le **développement durable**, la **lutte contre la fraude** et la **tricherie**.

Le décret a institué un « <u>observatoire de l'éthique sportive</u> » dans les activités sportives et physiques qui est une instance de réflexion et d'impulsion. Il aura aussi pour mission de rendre des avis et de formuler des propositions d'avis au Gouvernement.

Il assurera un dialogue permanent entre les acteurs du mouvement sportif organisé et les services associations ou institutions compétentes ou actives dans les domaines liés à l'éthique sportive.

L'objectif poursuivi par ce dialogue est de mener une réflexion sur les enjeux de toute sorte liée à la pratique d'une activité physique et sportive et les anticiper.

Le décret institue également un « réseau éthique » qui a pour mission :

- 🔀 de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière d'éthique sportive entre le mouvement sportif organisé et l'Observatoire ;
- 🔯 de s'assurer que le Code d'éthique sportive et ses chartes sportives sont appliqués au sein des fédérations sportives, des associations sportives et des cercles.

Un dernier point essentiel du décret est la désignation par chaque club d'un référent « *Vivons Sport* » pour veiller au respect de la bonne application de l'éthique sportive en leur sein.

Ces référents « Vivons Sport » auront la tâche d'alimenter l'Observatoire sur les réalités de terrain, mais également de diffuser les messages, les recommandations et les outils aux fédérations sportives.

Les fédérations et les associations sportives intègrent au sein de leurs différentes réglementations la fonction de référent « *Vivons Sport* ».

Elles adoptent les dispositions nécessaires pour permettre aux référents de mener à bien les missions fixées dans le décret.

Le « référent éthique » a été désigné au sein de la FFKAMA et il s'agit du Secrétaire Général **Eddy QUAINO** qui assure le rôle de référent « **Vivons Sport** ».

De plus, la FFKAMA s'est dotée d'une adresse mail spécifique pour communiquer de façon discrète / confidentiel avec le référent, cette boîte mail exclusivement consultable par le référent éthique est :

ethique@ffkama.be

Il est également important de dire que le référent a le devoir de <u>discrétion</u> et de <u>confidentialité</u> et pourra assurer une communication spécifique avec l'observatoire de l'éthique pour assurer le suivi des demandes formulées.

Les missions des référents sont les suivantes :

- relayer les thématiques abordées au sein du réseau ;
- relayer les demandes d'informations de l'Observatoire ;
- s'assurer de la promotion et de la sensibilisation du Code d'éthique sportive et de ses chartes sportives ;
- 🖾 de relayer les recommandations de l'Observatoire en matière d'éthique sportive ;
- ≥ de vérifier que toute personne employée par la fédération ou l'association dont il est issu et exerçant une activité d'animation ou d'encadrement de mineurs ait bien transmis, au moment de son engagement, l'extrait de casier judiciaire visé à l'article 596, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle;

 ≥ d'organiser un réseau composé des délégués « Vivons Sport ».

Les fédérations et associations sportives s'assurent que leurs cercles désignent un délégué « *Vivons Sport* » en leur sein. Il est chargé des missions suivantes :

- vérifier que toute personne employée par son cercle et exerçant une activité d'animation ou d'encadrement de mineurs ait bien transmis, au moment de son engagement, l'extrait de casier judiciaire visé à l'article 596, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle;
- assurer la promotion du « *Code d'éthique sportive* » et de ses chartes sportives auprès des membres et des sportifs de son cercle ;
- relayer auprès de son ou ses référents « *Vivons Sport* » toute problématique relevant de l'éthique sportive, ainsi que toutes les initiatives prises par son cercle en vue de promouvoir l'éthique sportive ;
- assurer la promotion ou l'implémentation des actions menées par sa fédération ou son association sportive ou proposée par le Réseau éthique.

Les enjeux sont importants et le dynamique de la FFKAMA dans le domaine va se poursuivre dans un processus plus large de « labellisation des cercles » dont nous vous parlerons dans les prochaines semaines.

NE JAMAIS RESTER DANS LE SILENCE...

Nous sommes là pour vous écouter, vous entendre, vous conseiller et le cas échéant vous guider ou vous orienter vers d'autres structures.

Fin mai 2023, le réseau éthique s'est réuni en présence de Madame la Ministre des Sports Valérie Glatigny et lors de cette journée d'échange, l'ADEPS a présenté une nouvelle brochure intitulée :

TOUS ACTEURS, TOUS RESPONSABLES, Informer, sensibiliser et accompagner : les violences en milieu sportif.

Vous pouvez télécharger ou consulter la brochure en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://www15.iclub.be/doc/598/2023ADEPS Brochure Acteurs ViolencesSport.pdf

Sur notre site internet, vous retrouverez toutes les informations utiles dans l'onglet « <u>ETHIQUE</u> » qui est à votre disposition.

En cas de besoin, nous sommes à votre disposition via l'adresse mail et si nécessaire, nous vous proposons déjà ce lien vers l'association YAPAKA.BE qui est un partenaire de la gestion de situations visant diverses formes de violence.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Clarisse **LOCOGE**Présidente
FFKAMA

Eddy **QUAINO** Secrétaire Général FFKAMA Un enfant présente des bleus ?

Que faire pour protéger un élève dont la situation m'inquiète?

Comment réagir aux confidences d'un enfant dévoilant une maltraitance?

En tant que personnel éducatif, suis-je soumis au secret professionnel ?

Le repli soudain de cet adolescent me préoccupe ?

Cet enfant me parait négligé ?

Cet enfant semble envahi par le conflit de ses parents...

Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance infantile?

→ Ne pas rester seul, en parler

Parler de ses inquiétudes permet de réduire l'émotion et de réagir de manière plus ajustée à la situation Se tourner vers son entourage professionnel, sa hiérarchie est le premier réflexe Maintenir le lien avec les parents ou la personne de référence pour l'enfant permet de les garder comme partenaires dans le processus d'aide



→ Porter attention à

L'état de souffrance de l'enfant est le repère prioritaire à chaque étape des interventions Les parents doivent bénéficier d'une écoute et d'une aide appropriées à leur souffrance et à leurs difficultés personnelles

À qui s'adresser en cas de doute?

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

- → En lien avec l'école, les <u>Centres Psycho-Médico-Sociaux</u> et les <u>Services de</u> <u>Promotion de la Santé à l'Ecole</u>
- Également, les <u>Services de santé mentale</u>, les <u>Centres de planning familiaux</u>, le médecin de famille...
- Des services d'écoute gratuits, Télé-Accueil au 107 (destiné à tous, adultes et enfants), Ecoute Enfants au 103 (destiné aux enfants)

LES SERVICES SPÉCIALISÉS

- → <u>L'équipe SOS Enfants</u> est une équipe pluridisciplinaire qui prend en charge les situations de maltraitance (diagnostic et prise en charge thérapeutique). Sa première mission est d'accueillir toute personne aux prises avec des questions, suspicions... liées à la maltraitance sur un enfant pour évaluer le danger et la suite à mettre en place.
- → <u>Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse du SAJ</u> dont le service peut intervenir à la demande d'un jeune, d'un parent ou d'un intervenant pour écouter, orienter et soutenir enfants et familles.

Pour trouver les coordonnées de ces services proches de chez vous, rendez-vous sur la cartographie disponible sur yapaka.be/cartographie

Une définition légale

La maltraitance peut être définie comme une situation de violences physiques, de sévices corporels, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences graves qui compromettent le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant. Une attitude ou un comportement maltraitants peuvent être intentionnels ou non.

Décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance



Une action de la Fédération Wallonie-Bruxelles 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles 02/413 25 69 - yapaka@yapaka.be







Le 15 juillet 2023 HEROMNISPORT





HORAIRES:

4/6 ans de 14h00 à 15h00

Paf 5 €

7/9 de 14h00 à 16h00

Paf 10 €

10/14 ans 14h00 à 16h00

Paf 10 €

Open tout Style et toutes fédérations de karaté.

OBLIGATION:

<u>Être en ordre de licence</u> <u>et faire partie d'un club</u> <u>de karaté ou similaire.</u>

Renseignements

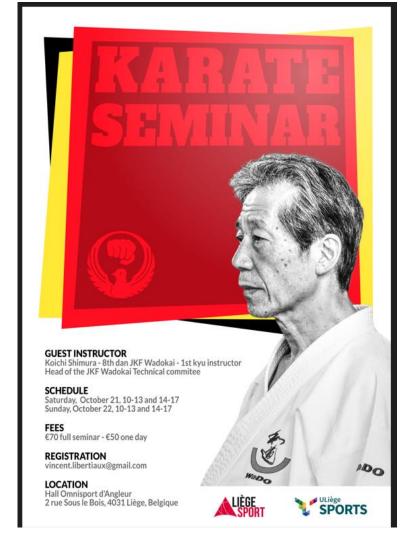
Tel:0470/096224

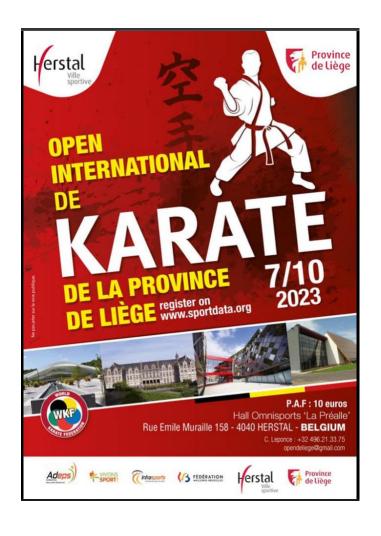










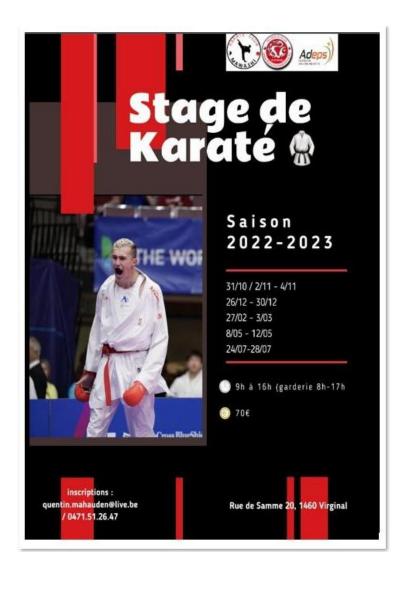




















CALENDRIER GFK 2023



DATE	HORAIRE	MANIFESTATION	SALLE
12-02-23	10h00 - 13h00	Recyclage shiken GFK	LLN
19-03-23	Championnat GFK		Ransart
02-04-23	10h00 - 13h00	Recyclage shiken GFK	Ransart
16-04-23	A définir	Shiken GFK (examens)	LLN
21-05-23	10h00 - 13h00	Recyclage shiken GFK	LLN
18-06-23	A définir	Shiken GFK (examens)	LLN
15-10-23	10h00 - 13h00	Recyclage shiken GFK	LLN
A définir	Coupe de l'Avenir		Ransart
26-11-23	A définir	Shiken GFK (examens)	LLN